



Vu les articles L712-1, L712-2, L712-3 du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2021
Vu l'avis du Conseil de gestion de la Faculté des Sciences et Techniques du 18 novembre 2022

ACTE ADMINISTRATIF	AFFAIRES FINANCIERES
	Manifestation scientifique : concours « Faites de la Science » et Cgénial Collège

« Faites de la Science » 2023
Attribution de bourses :

<i>Etablissement</i>	<i>Localité</i>	<i>Montant</i>
COLLEGE		
Collège Joseph COLLARD	Saint Héand (Loire)	180€

A Saint Etienne le 20 février 2023
Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,


Florent PIGEON